

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Adaptation des emplois et lutte contre la précarité du personnel communal**

Séance du 22 juin 2023

Convocation du 16 juin 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 20 h 08, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le seize juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Konstantin Schallmoser, Mme Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szykowski, Numa Isnard

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par M. Jean-Philippe Allardi,  
M. Patrice Pattée par Mme Isabelle Drancy,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Sakina Bohu par M. Frédéric Guermann,  
Mme Claire Vigneron par M. Emmanuel Goujon,  
Mme Corinne Deleuze par Mme Annie Bach,  
Mme Catherine Palpant par Mme Chantal Brault,  
Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 22 juin 2023**

**OBJET : Adaptation des emplois et lutte contre la précarité du personnel communal**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 juin 2023,

Considérant qu'il convient de créer et supprimer des emplois dans les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle et animation pour adapter les emplois et lutter contre la précarité du personnel communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement et aux évolutions de carrière des agents, pour effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

Dans la filière administrative :

- supprimer 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 2 postes d'attaché,
- créer 2 postes de rédacteur.

Dans la filière technique :

- supprimer 1 poste d'agent de maîtrise,
- supprimer 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- créer 1 poste de technicien,
- créer 6 postes d'adjoint technique.

Dans la filière médico-sociale :

- supprimer 1 poste d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste de cadre de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe,
- supprimer 1 poste de puéricultrice de classe normale,
- supprimer 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,
- créer 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
- créer 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 2 postes d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Dans la filière culturelle :

- supprimer 2 postes d'assistant de conservation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 2 postes d'assistant de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Dans la filière animation :

- supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- supprimer 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- créer 5 postes d'adjoint d'animation.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



*Michèle L...*

*[Signature]*